

# Les conséquences de la réforme de la PAC sur les exploitations laitières françaises : scénarios d'évolution à l'horizon 2010.

C. PERROT (1), D. CAILLAUD (2), A.-C. DOCKES (2)

Institut de l'Élevage, départements Economie (1) et Actions Régionales (2) avec la collaboration des Réseaux d'élevage Bovins lait.

**RESUME** - Les conséquences de la réforme de la PAC sur les exploitations laitières sont étudiées à partir de simulations dynamiques sur leurs adaptations possibles et d'entretiens collectifs portant sur les points de vue et les stratégies d'éleveurs. Les données ainsi recueillies sont confrontées aux données statistiques et démographiques disponibles, afin de décrire des représentations de la production laitière nationale en 2010, tenant compte des impacts possibles de la réforme. Globalement, si une baisse de 10 % du prix du lait affecterait peu les revenus et les comportements des éleveurs, une baisse de 20 % aurait des conséquences importantes. Les exploitations les moins engagées dans la production laitière, celles où des questions de main d'œuvre se posent, s'interrogent sur la pérennité de leur atelier. D'autres à l'inverse dans les zones déjà très laitières sont prêtes à fortement augmenter la production pour maintenir leur revenu, avec ou sans investissement. Certains plutôt en zone herbagère visent d'abord la baisse des charges. Globalement, le nombre d'éleveur laitier pourrait passer de 110000 aujourd'hui à 75000 dans une hypothèse haute ou à 61000 dans l'hypothèse basse.

## Consequences of the CAP's reform on French dairy farms. Evolution scenarios up to 2010

C. PERROT (1), D. CAILLAUD (2), A.-C. DOCKES (2)

Institut de l'Élevage, départements Economie (1)

**SUMMARY** - We studied the CAP's reform consequences on dairy farms from a dynamic simulation of their adaptations. We realised collective interviews of dairy farmers, summarising their points of views and their strategies after the reform. The data we obtained were confronted to statistical and demographical data in order to describe representations of French milk production in 2010. Globally, if a 10 % decrease of the milk's price would not really affect income and behaviour of the breeders, a 20 % decrease would have important consequences. The less specialised farms, or those that are confronted to workforce questions are wondering whether they will still produce milk in ten years. Others on the contrary, in milk areas, are ready to increase their milk production to preserve their income, with or without investment. Some farmers, in grass areas will first try to decrease their expenses. Globally the number of dairy farmers could fall from 110 000 today to between 61 000 and 75 000.

### CONTEXTE ET ENJEUX

C'est dans le secteur laitier que la dernière réforme de la PAC engagée à la suite du compromis de Luxembourg du 26 juin 2003 introduit le plus de changement dans le contexte économique et réglementaire des exploitations d'élevage. Les incertitudes concernant les stratégies d'adaptation que mettront en œuvre les producteurs, sont grandes mais les changements attendus sont potentiellement porteurs de restructuration très forte des exploitations, de délocalisation des productions ainsi que d'effets induits sur les autres secteurs notamment la viande bovine et les céréales (que ces productions soient déjà présentes ou non dans les élevages laitiers actuels). Rémunération du travail jugée insuffisante, travail astreignant, baisse amorcée du prix du lait, mouvement de restructuration continu et départs précoces (avant 50 ans) : le contexte était déjà favorable à la mobilité des exploitations laitières. La moindre régulation promise avec la dernière réforme de la PAC, la conditionnalité des aides, les risques de baisse des revenus et le passage d'un soutien par les prix, dont l'impact est directement peu perceptible, à un versement de prime totalement découplée et constituant la part essentielle du revenu, engendrent une situation radicalement nouvelle dont il est difficile de prévoir les conséquences en terme de comportement tant les facteurs à prendre en compte sont nombreux.

### 1. FORMALISATION DES FACTEURS CLES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES COMPORTEMENTS DES PRODUCTEURS

Les différents facteurs externes (options de politique agricole, filières et conjoncture des marchés, territoires) et

internes, liés aux caractéristiques des exploitations mais aussi des exploitants et de leur famille, ont été identifiés et combinés pour définir :

- des scénarios de contexte qui se distinguent par la rigueur d'application de la conditionnalité des aides, l'assouplissement éventuel des règles nationales de gestion des quotas et surtout de niveaux de prix tant pour le lait (avec un éventuel effet protecteur pour certaines filières permettant d'éviter un effet domino intégral sur l'ensemble des marchés des produits laitiers) que pour les produits avec lesquels il se retrouve en concurrence accrue (viandes, céréales). Le prix du lait en constitue la variable clé.
- un zonage du territoire national avec 3 grandes zones (polyculture-élevage, élevage de plaine, montagnes et piémonts), elles-mêmes subdivisées en 11 zones principales en fonction des potentialités agricoles, de la dimension des exploitations laitières et de leurs tendances d'évolution, de la pression foncière, des contraintes environnementales spécifiques, du degré de démarcation des filières laitières, de la situation locale de l'emploi et du type de reconnaissance et / ou d'acceptation de l'élevage laitier. La densité de production laitière et le taux de spécialisation des exploitations laitières en constituent les variables clés.
- une typologie d'exploitations laitières en 17 types (combinaison des productions, niveau d'intensification de l'atelier laitier).
- et enfin 6 profils d'éleveurs en fonction de la position dans le cycle de vie de l'exploitation, du goût du métier, du niveau d'intégration famille-exploitation, de l'organisation et du collectif de travail, de la stratégie de développement.

## **2. SIMULATIONS DYNAMIQUES D'ADAPTATIONS SUR UN ECHANTILLON DE CAS-TYPES D'EXPLOITATIONS**

60 adaptations possibles ont été testées sur 22 cas-types d'exploitations laitières des Réseaux d'Élevage permettant de balayer la diversité des zones et types d'exploitation évoqués ci-dessus. Elles représentent les réponses que les différents profils d'éleveurs pourraient adopter pour réagir aux scénarios de contexte pour une zone et un type d'exploitation donnés. Ces 60 simulations peuvent être regroupées en 8 stratégies d'adaptation au regard de leur caractère plus ou moins restructurant.

Les projections à l'horizon 2010 sont faites avec 2 hypothèses de prix du lait : -10 et -20 % du prix 2002 (-7 et -15 % pour les systèmes AOC). Les comparaisons portent sur le revenu disponible entre la situation initiale (cas-type en 2002), le système constant projeté en 2010 et les projets d'adaptation chiffrés en conjoncture 2010. L'aide de 35,5 / tonne de lait à l'échéance de la réforme permet de compenser une baisse du prix du lait 2002 de 10 % pour le lait de grande consommation et d'environ 7 % pour les laits AOC ou label (Comté, Emmental grand cru) dont le prix est supérieur de 25 à 30 % en situation initiale. Pour des baisses de prix du lait de respectivement 15 et 20 %, les baisses de revenu des systèmes constants à l'échéance 2010 seraient en moyenne de 12 et 21 % dans les systèmes AOC et hors AOC que nous avons analysés.

### **2.1 A QUOTA CONSTANT, ADAPTATION DE L'ATELIER LAIT ...**

Bon nombre des scénarios ont porté sur le devenir de la place respective du maïs et de l'herbe dans les systèmes fourragers. L'augmentation de la part d'herbe pâturée dans l'alimentation des vaches laitières permet de dégager de meilleurs résultats économiques (+1 à 7 € / 1000 l produit). Cet intérêt est d'autant plus fort que le rendement de l'herbe est proche de celui du maïs. En revanche, même avec la nouvelle PAC, l'accroissement de la part d'herbe **récoltée** au détriment du maïs se traduit toujours, quant à lui, par une dégradation des résultats économiques, en raison d'un coût plus élevé. Cet intérêt théorique pour l'herbe pâturée, du fait du découplage de la prime maïs, intéresse certains éleveurs rencontrés mais se heurte néanmoins à la tendance actuelle, inverse, qui est liée au souhait des éleveurs de sécuriser l'alimentation de troupeaux de plus en plus gros en limitant les déplacements et les aléas, souvent associés au pâturage.

### **... OU EVOLUTION DES ATELIERS D'ENGRASSEMENT COMPLEMENTAIRES**

Avec le découplage, les primes au bovin mâle (PSBM) ainsi que 60 % des primes à l'abattage (PAB) restent acquises quoiqu'il advienne de l'atelier de production de jeunes bovins ou de boeufs. La hiérarchie des marges bénéficiaires (avec l'ensemble des primes avant réforme et hors primes découplées après réforme) évolue assez nettement. En situation de terres labourables, l'intérêt économique de produire des taurillons laitiers se réduit par rapport à la production de céréales : le supplément de marge n'est plus que de 35 € (race Prim'Holstein) à 150 € (race mixte) par taurillon produit. Est-ce suffisant pour faire face à un travail et à des risques supplémentaires ? En contexte d'herbe obligatoire, les productions d'agneaux d'herbe ou des vaches allaitantes non primées remplaceraient avantageusement les boeufs laitiers. Mais le volume de travail à produire n'est pas le même...

## **2.2 AUGMENTER LA PRODUCTION LAITIERE... ...SANS SAU, NI INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRES**

Cette adaptation se traduit par un gain significatif de revenu de 50 à 100 € / 1000 l de lait en plus à l'exception des systèmes pour lesquels le supplément de chiffre d'affaire leur fait franchir le seuil du passage au bénéfice réel. Elle peut être mise en œuvre grâce à des places vacantes en bâtiment et / ou par une augmentation raisonnée du lait par vache. A surface constante, le lait supplémentaire serait produit au détriment de productions existantes sur l'exploitation : céréales ou atelier d'engraissement. Ce type d'adaptation aurait pour effet de renforcer la spécialisation des systèmes laitiers alors que depuis la mise en place des quotas laitiers la tendance avait été à leur diversification. Dans ces conditions, le travail supplémentaire à fournir serait relativement bien rémunéré.

### **... SANS SAU SUPPLEMENTAIRE MAIS AVEC UN INVESTISSEMENT MODERE**

L'intérêt économique dépend de l'investissement à consentir au regard du supplément de lait à produire. Ainsi avec 15 % de lait en plus et 1 200 € d'investissement bâtiment par VL, un système polyculteur éleveur du Nord verrait son revenu augmenter de seulement 10 à 35 € pour 1000 l supplémentaire. Alors qu'avec 44 % de lait en plus et 700 € d'investissement par VL, un système lait + boeufs de Basse Normandie verrait quant à lui son revenu augmenter de 70 à 90 € pour 1000 l supplémentaire. Même si l'intérêt économique peut être faible à court et moyen terme, ce quota laitier supplémentaire permettrait à des exploitations laitières confrontées à la mise aux normes de franchir le pas.

### **...AVEC SAU SUPPLEMENTAIRE ET SANS INVESTISSEMENT**

Hors coût d'acquisition des droits et avec du foncier en fermage, le quota en plus apporte un supplément de revenu significatif qui rémunère le travail supplémentaire (le plus élevé parmi les pistes qui ont été explorées). Attention cependant à l'inflation que cela pourrait entraîner sur le coût du foncier ! De telles situations pourrait relancer l'intérêt de l'intensification animale qui permet de produire plus de lait sans investir dans de nouvelles places en bâtiments. Pour être économiquement efficace cette intensification suppose d'être maîtrisée et devrait être plus facile à mettre en œuvre dans des exploitations qui n'ont pas recherché jusqu'alors l'expression maximale du potentiel laitier de leurs animaux.

### **... AVEC SAU ET INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRES**

Dans ces conditions, avec des investissements raisonnables, de moins de 3500 € / VL, le supplément de quota permet de moderniser l'outil de production mais sans amélioration du revenu pendant la période d'amortissements et toujours hors coût d'acquisition des nouveaux droits. Pour ces situations, il faudra être en capacité de proposer des bâtiments qui, tout en conservant les fonctionnalités essentielles d'un logement animal, soit d'un coût compatible avec ce que peuvent supporter financièrement les exploitations.

## **2.3 REGROUPEMENT D'EXPLOITATIONS**

Cette adaptation est évoquée par les éleveurs comme une solution à leur préoccupation d'organisation du travail. L'avantage en terme social ne s'accompagne pas nécessairement d'une amélioration du revenu. Celui-ci dépend de trois facteurs : l'endettement initial des exploitations,

l'évolution de la productivité du travail et les investissements à consentir. Cette solution ne doit pas occulter la possibilité d'un recours accru à de la main d'œuvre salariée, déjà beaucoup plus fréquent puisqu'il concerne 10 % de l'ensemble des exploitations laitières et même 20 à 25 % si on retient les exploitations mixtes cultures ou hors-sol.

#### **2.4 ARRET DE LA PRODUCTION LAITIERE**

Parmi les scénarios testés, les productions venant en remplacement du lait (grandes cultures, vaches allaitantes non primées,...) ne permettent pas de maintenir le revenu global des exploitations, de même qu'une activité d'entretien réduite à la vente de foin, maintenant possible en conservant les aides découplées. Ces adaptations pourraient néanmoins se réaliser à la faveur d'une baisse de main d'œuvre et / ou des annuités dans les élevages ou d'un agrandissement foncier. Ce type d'évolution est par ailleurs d'autant plus probable que la dimension de départ est importante avec des contraintes limitées d'utilisation des surfaces (exploitations de polyculture-élevage dans les zones à faible pression foncière). Seule la production ovine en conjoncture ovine favorable, ou les vaches allaitantes en remplacement d'une production laitière secondaire et peu modernisée de certains double-troupeaux à dominante viande du Massif Central permettraient de maintenir le revenu global de l'exploitation.

### **3. TEST ET APPROFONDISSEMENT DE CES SCENARIOS AUPRES DE PRODUCTEURS LAITIERS (ENTRETIENS COLLECTIFS)**

Cette phase a permis de tester, avec des éleveurs, la recevabilité des scénarios élaborés lors de la phase précédente. Il s'agissait de les confronter aux impacts possibles de la réforme, en général et dans leurs systèmes, puis de discuter avec eux de la façon dont ils pensent concrètement s'y adapter. Nous avons mené cette étude à partir de 15 entretiens collectifs semi-directifs regroupant chacun 8 à 12 éleveurs répartis dans les différentes zones et les différents types identifiés (soit 152 exploitations au total, en majorité des membres des réseaux d'élevage). **Le quota moyen** de cet échantillon s'élève à 316 000 litres, avec d'importantes différences entre exploitations. Les éleveurs que nous avons rencontrés avaient globalement des structures un peu plus importantes que la moyenne, une réelle motivation pour la production laitière et des projets d'avenir. Il ne sera donc pas question d'extrapoler nos résultats directement. Nous avons néanmoins rencontré un échantillon diversifié d'éleveurs, qui nous ont expliqué leurs façons de penser et leurs stratégies d'avenir.

#### **3.1 ATTITUDES FACE A LA REFORME DE LA PAC ET A L'AVENIR DE LA PRODUCTION LAITIERE**

Les éleveurs ont une **connaissance assez précise de la situation démographique des producteurs de leur zone**. Ils expriment néanmoins des réserves quant aux perspectives d'agrandissement qu'ils ne souhaitent pas toujours (problèmes de travail, de capital à investir). **La baisse du prix du lait** est jugée probable. Elle n'apparaît cependant pas toujours inéluctable : certains comptent sur des niches de production démarquée, d'autres pensent que les cours remonteront suite aux baisses de production. Tous craignent une plus grande volatilité des cours. **Les contraintes administratives et environnementales** sont jugées lourdes, mais pour certains éleveurs elles sont déjà largement

intégrées aux tâches qu'ils doivent accomplir. Quelques-uns soulignent même qu'elles permettent un meilleur suivi de leurs pratiques et parfois même des économies. La principale contrainte, le principal frein à l'installation en production laitière apparaît comme **le problème de l'astreinte et de la main d'œuvre**. Il se décline de plusieurs façons. Dans de nombreuses exploitations le lait ne se maintiendra que si une solution est trouvée à un problème de succession: intégration d'un nouvel associé ou recours au salariat. Cette dernière solution attirerait beaucoup d'éleveurs, encore faudrait-il que de nombreux freins notamment psychologiques soient levés. L'astreinte de la traite apparaît comme un frein majeur à l'installation, les éleveurs savent qu'il existe des solutions et sont demandeurs d'informations précises. **Néanmoins, les éleveurs ont également été nombreux à souligner les aspects positifs de leur métier et de leurs conditions de travail (indépendance et liberté d'organisation, produit alimentaire noble et rapport au vivant).**

#### **3.2 EXPRESSION DES STRATEGIES D'EVOLUTION**

Parmi les éleveurs rencontrés, nous avons identifié 5 stratégies d'avenir qui ont été analysées en fonction des structures de production des zones d'enquêtes ou des profils d'éleveurs (formes sociétaires, GAEC de succession, couples, jeune travaillant seul, quotas modestes, éleveur âgé sans successeur).

Les éleveurs qui souhaitent **arrêter** : soit parce qu'ils sont plus ou moins proches de la retraite, soit parce qu'il est possible de vivre d'autre chose que du lait sur l'exploitation, souvent à l'occasion d'une réduction de main d'œuvre. Ils sont plus souvent que les autres situés en zone céréalière et peuvent disposer de structures modestes ou limitées en main d'œuvre (avec de très fortes variations).

Les éleveurs qui souhaitent **continuer, sans augmenter la production**. Ils sont souvent dans des zones spécialisées élevage et dans des systèmes à dominante herbagère. Leurs choix peuvent être : d'ordre politique par volonté de maintenir le plus de producteurs possible ; d'ordre économique parce qu'ils ne veulent pas investir, ou ne veulent pas être imposés au réel. Ils s'orienteront alors vers une baisse des charges avec par exemple un recours accru au pâturage.

Les éleveurs souvent herbagers et plutôt en zones de montagne qui, plutôt que d'augmenter la production, préfèrent **créer ou développer une activité de diversification (transformation, accueil,...)**.

Ceux qui sont prêts à **augmenter la production, mais sans investir**. Ils ont des marges de progression dans les structures existantes et ont l'intention de les utiliser. Ils sont nombreux dans les zones de piémonts, ils sont souvent dans des structures déjà modernisées et aux normes mais de dimension moyenne.

Enfin, ceux qui sont prêts à **investir pour produire plus**. Ils ne sont pas toujours aux normes et souhaitent augmenter la production. Ils sont plus souvent dans l'Ouest qu'ailleurs, et dans des systèmes fourragers à base de maïs. Leur horizon est plus lointain (succession assurée ou pas à l'ordre du jour).

Notons que de nombreux éleveurs expriment des incertitudes liées aux difficultés rencontrées pour remplacer de la main d'œuvre familiale.

#### 4. INTEGRATION DES RESULTATS ET REPRESENTATIONS POSSIBLES DE LA PRODUCTION LAITIÈRE NATIONALE EN 2010

Il s'agit d'intégrer les travaux des différentes phases ainsi que d'autres travaux statistiques en cours pour obtenir des représentations de la production laitière nationale en 2010, tenant compte des impacts possibles de la réforme de la PAC de juin 2003. Le cadre de travail est fourni par le zonage en 11 zones regroupant des exploitations ayant des contraintes et opportunités d'évolution relativement homogènes. La composition typologique et la pyramide des âges des chefs d'exploitations laitières sont utilisées. La projection tendancielle réalisée à l'horizon 2010, essentiellement sur des bases démographiques issues du RA2000 et conduisant à **75 000 exploitations laitières de 310 000 l de moyenne**, sert de base de référence. Les simulations et entretiens collectifs ont servi à statuer sur les effets différenciés du découplage en fonction de la zone, du système de production, du profil d'éleveur et du niveau des prix (lait, autres). Enfin un récent sondage de la SOFRES auprès des producteurs de lait a fourni de nouveaux éléments notamment sur les reconversions et cessations précoces (moins de 50 ans), la poursuite de la production laitière lors de la reprise par un jeune agriculteur. Tous ces travaux quantitatifs et qualitatifs concluent à un **effet attendu du découplage** en cas de forte baisse du prix du lait, nettement **différencié en fonction du type d'exploitation et de la zone**. Mais les intentions de poursuite de la production laitière en fonction de différents niveaux de baisse du prix du lait montrent aussi que les exploitations seront concernées différemment en fonction de leur position dans le cycle de vie.

Chez les **exploitants de moins de 50 ans**, l'effet réforme de la PAC-découplage est nul en cas de baisse modérée (compensée par l'aide directe laitière) puisque que les intentions à 5 ans de cessation (précoce) de l'activité laitière concerneraient d'après la SOFRES 9 % plus quelques indécis soit un taux tout à fait comparable au taux de départ 1995-2000 (12 %, 2,5 % / an). Une baisse de prix nettement plus forte et partiellement compensée (-18 % pour la SOFRES) inciterait 17 % d'éleveurs en plus (dans cette classe d'âge) à cesser la production laitière. Ce taux d'abandon de la production laitière en cas de forte baisse des prix est plus élevé encore (19 %) chez les **éleveurs de plus de 50 ans avec successeur**, ce qui devrait correspondre soit à des reprises d'exploitation sans la production laitière soit à des arrêts imprévus d'exploitations.

Chez les **producteurs de plus de 50 ans sans successeur**, les évolutions paraissent beaucoup plus marquées par cette absence de successeur que par l'intérêt porté aux opportunités offertes par le découplage qui ne semble même pas devoir accélérer les évolutions dans cette catégorie (au moins à ce stade de compréhension de la réforme). Par exemple les intentions d'arrêt du lait avec une faible baisse du prix des 50-54 ans sans successeur sont bien en-dessous des taux tendanciels (moins de 20 % contre 33 %) et la sensibilité à une baisse du prix du lait plus importante y est plus faible que chez les plus jeunes exploitants (15 % d'arrêts supplémentaires avec une forte baisse du prix). Aussi 62 % d'entre eux se voient encore traire dans 5 ans même avec une forte baisse du prix (contre 70 % pour les plus jeunes). Cependant à plus long terme, leur évolution est connue et sur l'ensemble des plus de 50 ans sans successeur, ce taux tombe à 38 %.

Puisque le découplage, en cas de baisse des prix du lait modérée, ne semble pas modifier les taux d'évolution par classe d'âge, ni accélérer les départs en fin de carrière (ou pas davantage que ce qui s'est passé depuis 10 ans), la projection de référence hors effet découplage est donc aussi considérée comme l'hypothèse haute (en nombre de producteurs) avec découplage. Une autre projection, réalisée pour intégrer les effets du découplage en cas de forte baisse du prix du lait aboutit, elle, à **61 000 exploitations en 2010 (380 000 l de quota en moyenne)**. Pour estimer le nombre d'exploitations dans cette hypothèse basse, la projection tendancielle est suivie de 2000 à 2005 puis elle est modifiée de 2005 à 2010 pour ce qui concerne les arrêts de production laitière chez les éleveurs de moins de 50 ans et lors de la reprise par un jeune agriculteur d'une exploitation détenue par un chef de plus de 50 ans avec successeur. L'évolution des éleveurs de plus de 50 ans sans successeur, déjà rapide dans l'hypothèse tendancielle, n'est pas modifiée.

Dans cette hypothèse basse, les taux d'arrêts en cours de carrière ou de non reprise de cette activité à la succession sont différenciés par type d'exploitation et par zone. Les types d'exploitation les plus impliqués dans la production laitière (ateliers laitiers intensifs en exploitations spécialisées ou de polyculture-élevage sans viande associée et exploitations spécialisées de montagne et piémonts) devraient se situer (25 %) sous la moyenne des 30 % d'arrêts pour 5 ans pour les éleveurs de moins de 50 ans. Ce ne serait pas les cas des éleveurs moins intensifs de plaine ou mixtes lait-viande (35 %), et encore moins s'il s'agit de polyculteurs-éleveurs (50 %) qui pourraient mettre à profit des dimensions suffisantes pour changer de production. De gros changements sont attendus également dans les double-troupeaux de montagne et piémont (50 % d'arrêt et 50 % de non reprise de l'activité laitière lors d'une succession). En plus de ces effets "types", un effet "zone" est introduit pour tenir compte d'une motivation pour la production laitière forte dans les zones d'élevage de plaine ou de piémont (-5 % d'abandon du lait) et faible dans les zones à faible densité en particulier de polyculture-élevage (+10 %). D'autres effets, comme la forme d'exploitation (exploitation individuelle, GAEC de succession, autre GAEC) ou le quota à type d'exploitation donné, ont été testés à l'aide du sondage SOFRES, mais paraissent plus faibles ou agissent en interaction avec le type. Les exploitations les moins prêtes à lâcher la production laitière même avec une forte baisse de prix sont les GAEC (de succession ou pas) en exploitation laitière intensive et spécialisée ! Ce sont donc aujourd'hui les exploitations les plus diversifiées et les moins engagées dans la production laitière qui s'interrogent assez logiquement sur les opportunités offertes par le découplage (à quelques exceptions près, les exploitations diversifiées en fruits, légumes, viticulture et même hors-sol ne semblent pas prêtes à arrêter le lait sans doute à cause de la conjoncture de ces autres secteurs d'activité !).

*A contrario*, se dessine un scénario de restructuration et de concentration de la production dans des exploitations spécialisées et intensives (en plaine). Ces mouvements possibles au niveau des exploitations devraient conduire à un renforcement des bassins laitiers les plus denses et les mieux pourvus en services au détriment de zones moins spécialisées surtout si cette pression accrue pour une plus grande mobilité géographique des quotas est accompagnée par des évolutions réglementaires (au moins pour rétablir des équilibres intra-régionaux offre-demande de quotas laitiers).